ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD261

présenté par M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 2

À la deuxième	phrase d	le l'alinéa	23,	substituer	au	mot:

« expose »,

le mot:

« présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.